

DECISION N°7-2016
Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n°20-2015 en date du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 1^{er} septembre 2015,

DECIDE

Article 1^{er} : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Aurore BILLET, Directrice adjointe chargée de l'accueil, de la communication, de la qualité, des affaires générales et du Centre d'accueil pour personnes âgées, à l'effet de signer, au nom du directeur :

- Les contrats de séjour des résidents admis dans cette structure médico-sociale,
- Le règlement de fonctionnement,
- L'animation du Conseil de vie sociale,
- Toute décision relevant du fonctionnement du Conseil de vie sociale, notamment celles relatives aux élections de ses membres.

Article 2 : La présente décision prend effet le 18 janvier 2016 et annule et remplace la décision n°20-2015 du 31 octobre 2015.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée, affichée au Centre d'accueil pour personnes âgées, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au conseil de surveillance.

Fait à Fleury les Aubrais, le 27 janvier 2016

Le Directeur,

Signé : Jean-Yves BOISSON

« Annexes consultables auprès du service émetteur »